FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination
DIRECCTE
Région

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Arrêté du 17 décembre 2014 confiant l'intérim de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Michel-Henri MATTERA

NOR : *ETSF1481464A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre des finances et des comptes publics, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la ministre des outre-mer,

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, notamment ses articles 2 et 3 ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, et notamment son titre Ier, chapitre III ;

Vu le décret du 5 février 2013 modifié portant nomination (inspection générale des affaires sociales) ;

Vu le décret n° 2014-916 du 19 août 2014 relatif au délégué général au pilotage des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 portant nomination de M. Hartmann Tahri en qualité de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Vu l'arrêté du 3 novembre 2014 confiant l'intérim partiel de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Patrick Martin ;

Constatant l'empêchement temporaire de M. Hartmann Tahri, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane ;

Le préfet de la Guyane ayant été consulté,

Arrêtent :

Article 1er

M. Michel-Henri MATTERA, inspecteur général des affaires sociales, est chargé de l'intérim des fonctions de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guyane à compter du 12 janvier 2015, et durant toute la période d'empêchement de M. Hartmann Tahri.

Article 2

Pendant l'intérim, M. Michel-Henri MATTERA peut bénéficier d'indemnités de mission, en application des dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé, ainsi que de la prise en charge de ses frais de déplacement.

Article 3

L'arrêté du 3 novembre 2014 confiant l'intérim partiel de l'emploi de directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la Guyane à M. Patrick Martin, dans la limite des actions d'inspection de la législation du travail, d'organisation du système d'inspection du travail, et à M. Laurent Senn, pour les décisions portant homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, est abrogé à compter du 12 janvier 2015.

Article 4

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers et le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 17 décembre 2014.

Le ministre du travail, de l'emploi,
de la formation professionnelle
et du dialogue social,
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,
J.-P. Mimeur

Le ministre des finances
et des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,
J.-P. Mimeur

Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,
Pour le ministre et par délégation :
Le délégué général au pilotage
des directions régionales des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
et des directions des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi,
J.-P. Mimeur

La ministre des outre-mer,
Pour la ministre et par délégation :
Le préfet, directeur général
des outre-mer,
T. Degos